

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024, MAPRIMEADAPT' PERMETTRA AUX PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES, SOUS CONDITION DE RESSOURCES, DE BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DANS LEUR LOGEMENT. IL S'AGIT DE PERMETTRE AUX MÉNAGES DE JOUIR DE LEUR LOGEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ.



### UNE NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE POUR ADAPTER LE LOGEMENT

pour les personnes âgées et en situation de handicap  
(sous conditions de ressources)



**MaPrimeAdapt'**  
Ma vie change, mon logement s'adapte

### CONDITIONS

### CRITÈRES

CONDITIONS		CRITÈRES
 <b>REVENUS</b>		Ménages modestes et très modestes
 <b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>SANS CRITÈRE</b>	70 ans et plus
	<b>SUR CONDITION GIR*</b>	Âgé de 60 à 69 ans : Sur condition GIR 1 à 6 (groupe iso-ressource)
	<b>SANS CONDITION D'ÂGE</b>	Si taux d'incapacité supérieur à 50% ou Bénéficie de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
	<b>STATUT</b>	Propriétaire occupant ou Locataire
 <b>LOCALITÉ</b>		Métropole et Outre-Mer, Sur un logement résidence principale
 <b>ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>AU DIAGNOSTIC &amp; ADMINISTRATIF</b>	Assistant à maîtrise d'ouvrage obligatoire
	<b>SPÉCIFIQUE</b>	Ergothérapeute
 <b>MONTANT DE L'AIDE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prise en charge à 70% pour les ménages très modestes</li> <li>■ À 50% pour les ménages modestes</li> <li>■ Dans la limite de 22 000€</li> </ul>



**MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES MÉNAGES INTERMÉDIAIRES UNIQUEMENT. EXCLUSION DES MÉNAGES AISÉS DU BÉNÉFICE DE MAPRIMEADAPT' ET DU CRÉDIT D'IMPÔT.**

# LES PRINCIPAUX TRAVAUX D'ADAPTATION FINANCÉS



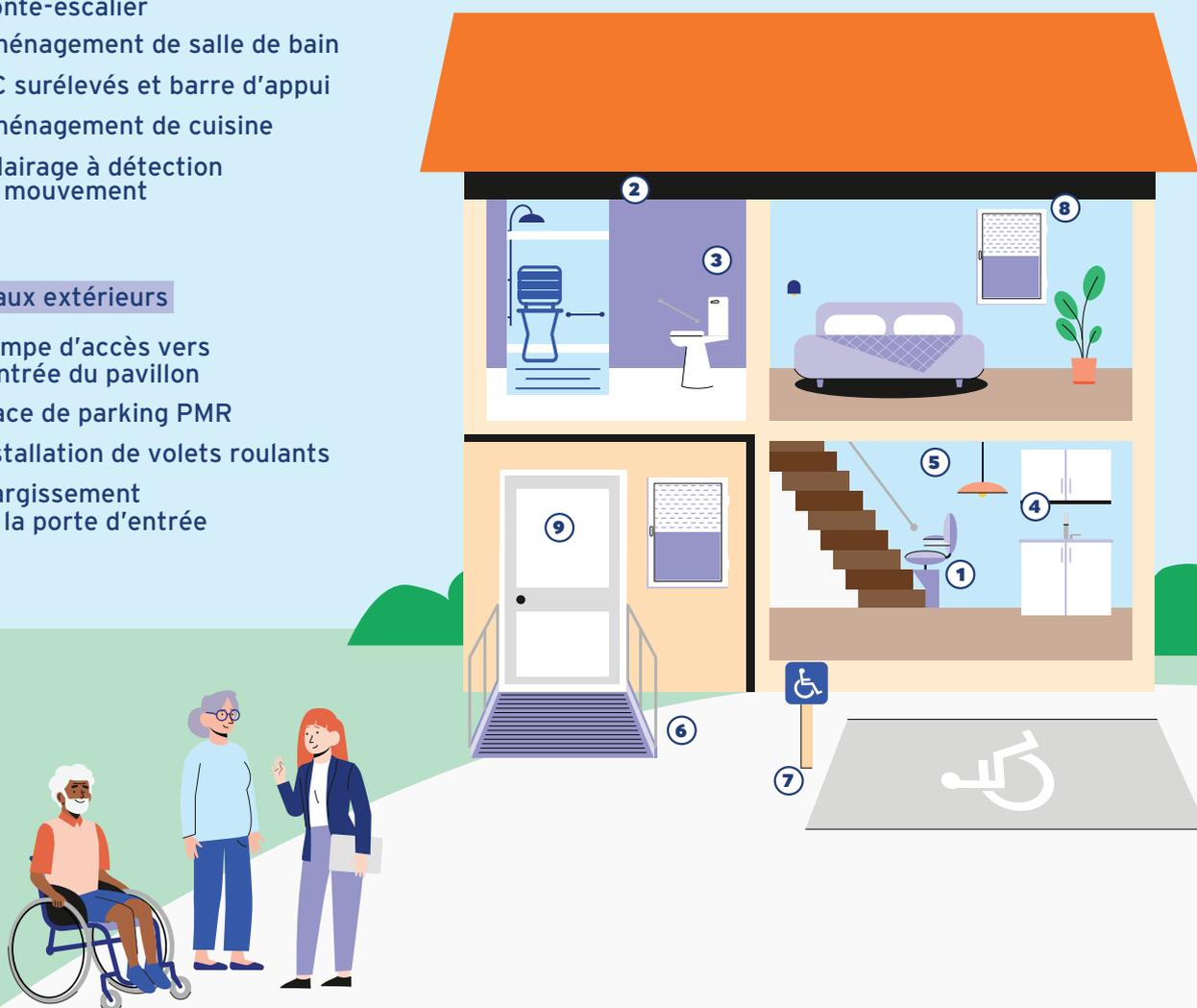
## Travaux intérieurs

- 1 Monte-escalier
- 2 Aménagement de salle de bain
- 3 WC surélevés et barre d'appui
- 4 Aménagement de cuisine
- 5 Éclairage à détection de mouvement



## Travaux extérieurs

- 6 Rampe d'accès vers l'entrée du pavillon
- 7 Place de parking PMR
- 8 Installation de volets roulants
- 9 Élargissement de la porte d'entrée



source : ANAH



## LES REVENDICATIONS CAPEB POUR UN DISPOSITIF SIMPLE ET EFFICACE

1

Pas de qualification mais une valorisation des marques Handibat et Silverbat proposant une formation de qualité avec mise en pratique et coordination de travaux avec des acteurs locaux.

2

Réalisation d'un annuaire répertoriant les entreprises titulaires de ces marques délivrées par les seules organisations professionnelles du bâtiment et géré par la filière Silver Économie ou par l'Anah.

3

Exigence d'un certificat de conformité à réaliser sur place en fin de chantier par l'Assistant à maitrise d'ouvrage qui a accompagné le bénéficiaire des travaux.

4

Mise en place de modèles types de devis et de facture réalisés par les services de l'Anah afin de faciliter les échanges AMO / entreprises et de fluidifier le traitement des dossiers sans pour autant rendre obligatoire leur utilisation.

5

Accélération du traitement des dossiers dans les cas de retours à domicile à la suite d'une chute ou d'une hospitalisation liée à une perte d'autonomie.

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !